

Acceptation des dons suite à l'incendie du 12 juillet 2022

Note explicative de synthèse

Le 12 juillet dernier, un incendie s'est déclaré sur la commune de La Teste de Buch.

Plus de 7 000 ha de forêts ont brûlées. L'intervention des pompiers venus de toute la France ont permis de fixer ce feu au bout de 12 jours de lutte jour et nuit. Près de 20 000 personnes ont été évacuées des campings puis de trois grands quartiers de la ville, Cazaux, Miquelots et Pyla durant plus de 8 jours.

Une solidarité exceptionnelle s'est mise en place auprès des pompiers ainsi que pour les personnes évacuées.

Malheureusement plusieurs maisons ont été atteintes par les flammes mais nous n'avons pas eu de victime humaine.

Aujourd'hui, tous les habitants sont de retour à domicile. Certains d'entre eux ont été ou vont être fragilisés par cet événement inédit dans notre commune.

La Ville de La Teste de Buch s'est mobilisée dès le 12 juillet pour faciliter et optimiser et organiser avec l'ensemble des acteurs engagés, la lutte contre l'incendie tout en accompagnant au quotidien les populations sinistrées.

Les conséquences de ce drame sont écologiques, économiques et sociales.

Pour permettre de faire face à ce défi, nous avons décidé de faire un appel au don. Les contributions financeront les opérations engagées en faveur de la forêt sinistrée.

Le Maire peut recevoir des dons à titre conservatoire mais le Conseil Municipal doit délibérer pour l'acceptation définitive des dons.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220927-DEL2022_09_480-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

